



Arrêté CONC_2023_97

Le Président

Georges CRISTIANI

ARRÊTÉ DU PRÉSIDENT

Aix-en-Provence, le 6 novembre 2023

Arrêté portant mise à jour de la liste d'aptitude d'accès au grade de technicien territorial principal de 2^{ème} classe.

Le Président du Centre de Gestion de la Fonction Publique Territoriale des Bouches-du-Rhône,

- **VU le Code général de la Fonction Publique**
- **VU la loi n°2016-483 du 20 avril 2016** relative à la déontologie et aux droits et obligations des fonctionnaires,
- **VU la loi n°2021-689 du 31 mai 2021** relative à la gestion de la sortie de crise sanitaire,
- **VU l'ordonnance n°2020-1694 du 24 décembre 2020** modifiée relative à l'organisation des examens et concours pendant la crise sanitaire née de l'épidémie de covid-19,
- **VU le décret n° 2022-122 du 4 février 2022** prorogeant l'application des dispositions relatives à l'organisation des examens et concours d'accès à la fonction publique pendant la crise sanitaire née de l'épidémie de covid-19,
- **VU le décret n°2013-593 modifié du 5 juillet 2013** modifié relatif aux conditions générales de recrutement et d'avancement de grade et portant dispositions statutaires diverses applicables aux fonctionnaires de la Fonction Publique Territoriale,
- **VU le décret n°2010-1357 du 9 novembre 2010** portant statut particulier du cadre d'emplois des Techniciens territoriaux,
- **VU le décret n°2010-1361 du 9 novembre 2010** modifié fixant les modalités d'organisation des concours pour le recrutement des Techniciens territoriaux,
- **VU le décret n°2010-329 du 22 mars 2010** modifié portant dispositions statutaires communes à divers cadres d'emplois de fonctionnaires de la catégorie B de la Fonction Publique Territoriale,
- **VU le décret n°2007-196 du 13 février 2007** relatif aux équivalences de diplômes requises pour se présenter aux concours d'accès aux corps et cadres d'emplois de la Fonction Publique,
- **VU l'arrêté du 15 juillet 2011** fixant le programme des épreuves des concours et des examens professionnels pour l'accès au grade de technicien, technicien principal de 2^{ème} classe et technicien principal de 1^{ère} classe du cadre d'emplois des techniciens territoriaux,
- **VU l'arrêté du 26 juillet 2007** fixant les équivalences de diplômes requises pour se présenter aux concours d'accès aux corps et cadres d'emplois de la Fonction Publique subordonnés à la possession de diplômes ou titres sanctionnant un niveau d'études déterminé relevant d'une formation générale ou de plusieurs spécialités de formation,
- **VU le recensement des besoins** effectué auprès des collectivités territoriales de la région Provence-Alpes-Côte d'Azur,

- **VU l'arrêté CONC_2019_57 du 1^{er} août 2019** portant ouverture par le Centre de Gestion des Bouches-du-Rhône en conventions avec les Centres de Gestion de la région Provence-Alpes-Côte d'Azur des concours externe, interne et troisième concours d'accès au grade de Technicien territorial principal de 2^{ème} classe, session 2020,
- **VU l'arrêté CONC_2020_29 du 17 mars 2020** portant report des épreuves des concours externe, interne et troisième concours d'accès au grade de Technicien territorial principal de 2^{ème} classe, session 2020 organisées par le Centre de Gestion des Bouches-du-Rhône en conventions avec les Centres de Gestion de la région Provence-Alpes-Côte d'Azur,
- **VU l'arrêté CONC_2020_89 du 30 novembre 2020** portant composition du jury des concours externe, interne et troisième concours d'accès au grade de Technicien territorial principal de 2^{ème} classe spécialité « Bâtiments, génie civil » – Session 2020,
- **VU l'arrêté CONC_2020_90 du 30 novembre 2020** portant organisation des épreuves écrites des concours externe, interne et troisième concours d'accès au grade de Technicien territorial principal de 2^{ème} classe spécialité « Bâtiments, génie civil », listes des candidats admis à concourir, noms des correcteurs de copies et fixant la date de réunion du jury d'admissibilité – Session 2020,
- **VU l'arrêté CONC_2021_19 du 16 mars 2021** portant modification de l'arrêté CONC_2020_89 du 30 novembre 2020 portant composition du jury des concours externe, interne et troisième concours d'accès au grade de Technicien territorial principal de 2^{ème} classe spécialité « Bâtiments, génie civil » – Session 2020,
- **VU l'arrêté CONC_2021_28 du 30 mars 2021** portant modification de l'arrêté CONC_2020_90 du 30 novembre 2020 portant organisation des épreuves écrites des concours externe, interne et troisième concours d'accès au grade de Technicien territorial principal de 2^{ème} classe spécialité « Bâtiments, génie civil », listes des candidats admis à concourir, noms des correcteurs de copies et fixant la date de réunion du jury d'admissibilité – Session 2020,
- **VU l'arrêté CONC_2021_75 du 23 septembre 2021** portant listes des candidats admissibles aux concours externe, interne et troisième concours d'accès au grade de Technicien territorial principal de 2^{ème} classe spécialité « Bâtiments, génie civil », liste des examinateurs associés, fixant les dates et le lieu de déroulement de l'épreuve obligatoire d'admission ainsi que la date de réunion du jury d'admission, session 2020,
- **VU l'arrêté CONC_2021_67 du 2 août 2021** portant ouverture par le Centre de Gestion des Bouches-du-Rhône en conventions avec les Centres de Gestion de la région Provence-Alpes-Côte d'Azur des concours externe, interne et troisième concours d'accès au grade de Technicien territorial principal de 2^{ème} classe, session 2022,
- **VU l'arrêté CONC_2022_17 du 28 mars 2022** portant composition du jury des concours externe, interne et troisième concours d'accès au grade de Technicien territorial principal de 2^{ème} classe spécialité « Espaces verts et naturels » – Session 2022,
- **VU l'arrêté CONC_2022_18 du 28 mars 2022** portant organisation des épreuves écrites des concours externe, interne et troisième concours d'accès au grade de Technicien territorial principal de 2^{ème} classe spécialité « Espaces verts et naturels », listes des candidats admis à concourir, noms des correcteurs de copies, des examinateurs associés et fixant la date de réunion du jury d'admissibilité – Session 2022,

- **VU l'arrêté CONC_2022_40 du 10 juin 2022** portant listes des candidats admissibles aux concours externe, interne et troisième concours d'accès au grade de Technicien territorial principal de 2^{ème} classe spécialité « Espaces verts et naturels », liste des examinateurs associés de l'épreuve obligatoire d'admission, fixant les dates et le lieu de déroulement de l'épreuve obligatoire d'admission ainsi que la date de réunion du jury d'admission – Session 2022,
- **VU l'arrêté CONC_2021_80 du 5 novembre 2021** portant liste d'aptitude d'accès au grade de technicien territorial principal de 2^{ème} classe, session 2020,
- **VU l'arrêté CONC_2022_43 du 6 juillet 2022** portant établissement de la liste d'aptitude d'accès au grade de technicien territorial principal de 2^{ème} classe,
- **VU l'arrêté CONC_2022_69 du 8 novembre 2022** portant mise à jour de la liste d'aptitude d'accès au grade de technicien territorial principal de 2^{ème} classe,
- **VU l'arrêté CONC_2023_65 du 11 juillet 2023** portant mise à jour de la liste d'aptitude d'accès au grade de technicien territorial principal de 2^{ème} classe,
- **Considérant** la délibération du jury d'admission des concours externe, interne et troisième concours pour l'accès au grade de Technicien territorial principal de 2^{ème} classe, session 2020 en date du jeudi 21 octobre 2021,
- **Considérant** la délibération du jury d'admission du concours sur titres avec épreuves d'accès au grade de technicien territorial principal de 2^{ème} classe, session 2022 en date du 5 juillet 2022,
- **Considérant** que des lauréats sont nommés stagiaires en application des articles L.325-38, L.325-41 et L.327-3 du Code général de la fonction publique.

ARRÊTE

ARTICLE 1 : La liste d'aptitude d'accès au grade de technicien territorial principal de 2^{ème} classe comportant les lauréats de la session 2022 ainsi que ceux de la précédente session remplissant encore les conditions pour y être inscrits, est mise à jour le 6 novembre 2023 conformément au document annexé au présent arrêté.

ARTICLE 2 : Le présent arrêté pourra faire l'objet d'un recours devant le Tribunal Administratif de Marseille dans le délai de 2 mois à compter de la date de sa publication.

ARTICLE 3 : La Directrice du Centre de Gestion des Bouches-du-Rhône est chargée de l'application du présent arrêté dont ampliation sera transmise à Monsieur le Préfet du Département des Bouches-du-Rhône.



Georges CRISTIANI



CENTRE DE GESTION DE LA
FONCTION PUBLIQUE TERRITORIALE
BOUCHES-DU-RHÔNE

Pôle Emploi Territorial
Service Concours

Envoyé en préfecture le 13/11/2023

Reçu en préfecture le 13/11/2023

Publié le 13/11/2023

ID : 013-281300038-20231106-CONC_2023_97-AR



LISTE D'APTITUDE D'ACCES AU GRADE DE TECHNCIEN TERRITORIAL PRINCIPAL DE 2EME CLASSE

Spécialité	Candidats
Bâtiments, génie civil	SANTOS MARQUES / Philippe
Espaces verts et naturels	DEGEZ / DEGEZ Marie-Lou
Espaces verts et naturels	MAURIN-TELDERS / TELDERS Christine
Espaces verts et naturels	SCHAEFFER / SCHAEFFER Lucie

Mise à jour le 6 novembre 2023